STATE OF LA LOUISIANE vs. J. P. HUBERT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Dauphine,
Nouvelle-Orléans, 1 décembre, 1881.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de cet Etat, No. 26 de l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 26 de l'année 1880, amendée avec un intérêt y attaché, et par la présente je donne avis que j'ai saisi et mis en vente, pour le paiement de la taxe d'Etat pour l'année 1879, montant à $20 50 sur la propriété ci-après décrite, appartenant à ladite J. P. Hubert, savoir:

Un certain lot de terre situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, dans la Première Section de ladite ville, connu sous le No. 10 du plan de la Première Section de ladite ville, mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, et borné comme suit: Nord-Est par la rue Dauphine, Sud-Est par le lot No. 9, Sud-Ouest par le lot No. 11, et Nord-Ouest par le lot No. 7, avec toutes les améliorations et dépendances y attachées.

Et conformément à mon mandat, l'enchérisseur le plus offrant et dernier enchérisseur pour ladite propriété sera déclaré adjudicataire de ladite propriété, et il sera mis en possession immédiate de la même, libre de toutes charges, excepté les taxes de 1879, montant à $20 50.

Conditions: Comptant; ou, soit une partie comptant et le reste à terme de trois mois, avec intérêt à huit pour cent par an, avec hypothèque spéciale sur la propriété aujourd'hui vendue pour sûreté du paiement du prix de vente, et avec pacte commissoire.

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

STATE OF LA LOUISIANE vs. J. P. HUBERT.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District